

DEPARTEMENT DE L'YONNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU DU JEUDI 06 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le jeudi 06 décembre de l'An Deux Mil dix huit à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.

*Présents: Mr MANSANTI, Mmes CONVERSAT et INGRAIN, adjoints
MM. CAILLIET, GOVIN, NICOULAUD et DENOMBRET, Mmes THINEY, FORTINI,
RENAUT et CHARLOT*

Absent excusé: Mr RODRIGUES (pouvoir Mr MANSANTI)

Secrétaire de séance: Mr DENOMBRET

ORDRE DU JOUR

- 1 – Prix du M3 l'eau pour l'année 2019 (2018-83)
- 2 – Prix de l'assainissement pour l'année 2019 (2018-84)
- 3 – Attribution du logement type F2 au 17 Route Nationale (2018-85)
- 4 – Attribution du logement type F1 au 1 Place de la Mairie (2018-86)
- 5 – Devis de l'APAVE (2018-87)
- 6 – Mise à jour du tableau de classement de la voirie (2018-88)
- 7 – Mise en place d'un régime indemnitaire pour le grade de technicien (2018-89)
- 8 – Financement du reste à charge de la classe de neige (2018-90)
- 9 – Résiliation de bail à compter du 31/12/2018 (2018-91)
- 10 - Devis de l'entreprise Pascal HOLLERTT (2018-92)
- 11 – Loyer de l'étude notariale (2018-93)
- 12 – Informations diverses

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 04 octobre 2018

1 - Délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

2018-83 * de maintenir pour l'année 2019, le prix du M3 d'eau

- De 0 à 499 M3 : 0,60 €
- De 500 à 999 M3 : 0,57 €
- Au-delà de 1000 M3 : 0,54 €
- La location de compteur d'eau est de 25 €

2018-84 * de maintenir pour l'année 2019, la taxe d'assainissement à 0,67 € par M3 d'eau consommé

2018-85 * d'attribuer l'appartement type F2 au 17 Route Nationale 1^{er} étage, à Melle Nelly MATOS DE SOUSA, à compter du 1^{er}/01/2019, pour un loyer de 300 €/mois, et d'encaisser la caution correspondante

2018-86 * d'attribuer l'appartement type F1 au 1 Place de la Mairie RDC, à Mr FAHY Jacques-Etienne, à compter du 1^{er}/11/2018, pour un loyer de 201,40 €/mois, et d'encaisser la caution correspondante

2018-87 * d'accepter le devis de l'APAVE d'un montant de 1 980 € HT (soit 1,98 % du montant des travaux) concernant la mission de contrôle technique des travaux de la future boucherie

2018-88 * d'accepter la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour du tableau de classement de voirie, par l'ATD (Agence Technique Départementale) pour un montant de 1 848 € HT (estimé à 6 jours de travail : relevé terrain et la modification du tableau de classement)

2018-89 * Après l'avis favorable à l'unanimité du Centre de Gestion de l'Yonne en date du 27/11/2018, le conseil municipal décide de mettre en place un régime indemnitaire pour le grade de techniciens (prime de service et de rendement), à compter du 1^{er}/01/2019, en attente de la parution des décrets du RIFSEEP. Il n'y aura plus d'heures supplémentaires pour le grade de technicien

2018-90 * d'accepter le financement du reste à charge de la classe de neige qui aura lieu en février 2019 (moyennant une somme maximum de 6 000 €), déduite des subventions qui ont été demandées, dont le coût s'élève à 22 366 € pour 48 élèves des classes CE2/CM1 et CM1/CM2

2018-91 * d'accepter la résiliation de bail, à compter du 31/12/2018, de Monsieur Pierre BIDAULT, Psychothérapeute, correspondant à une journée par semaine de location du cabinet de Melle Lucie BAZOT, situé à FLOGNY LA CHAPELLE 1 Place du Docteur Zlatoff

2018-92 * d'accepter le devis de Pascal HOLLERTT concernant le percement d'une porte entre l'étude notariale et l'ancienne poste, afin de coupler les deux bâtiments. Puis la fourniture et la pose d'une porte et d'un escalier, pour un montant de 2 910,55 € HT

2018-93 * de fixer le loyer de l'étude notariale composé du bâtiment actuel ainsi que de l'ancien bâtiment de la poste, qui sera annexé, à 2 170,63 € par trimestre (loyer de l'étude pour 1 486,78 €/trimestre plus la moitié du loyer de l'ancienne poste soit 1 367,70 €/2 = 683,85 €/trimestre)

2 - Informations

- Le bureau de l'agence postale communale a été vandalisé dans la nuit du 24 au 25 novembre dernier. Le Conseil Municipal réfléchit sur la possibilité de transférer l'agence chez un commerçant de la commune
- 2 propositions ont été reçues de la société CIVB concernant un contrat d'entretien pour une visite par an pour la station de pompage et la station d'épuration. D'autres devis seront demandés
- Une demande d'achat de terrain communal a été faite à la mairie pour une construction de pavillon. Il s'agit d'une partie de la parcelle AT 47 pour une surface de 960 M2. Le conseil municipal, à la majorité des membres, n'accepte pas cette proposition car ce terrain n'est pas desservi en assainissement
- Une demande d'achat de terrain communal a été faite à la mairie pour une petite partie du terrain cadastré AT 106. Le conseil municipal n'accepte pas cette proposition car cette partie de terrain fait partie d'un terrain cultivé et soumis aux aides de la PAC (Politique Agricole Commune)
- Un point a été fait sur le renouvellement de deux contrats aidés qui se terminent le 31/03/2019. (un agent d'entretien à 20 h et un agent technique à 35 h). Une demande sera faite en début d'année à Pôle emploi pour les reconduire en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)
- Un point a été fait sur la future installation du panneau lumineux vers les commerces. Un règlement lié à la publication des informations a été validé, et c'est le Maire qui décidera de la diffusion ou non des informations.
- La commission administrative chargée de la révision des listes électorales est dissoute à compter du 31/12/2018. Son rôle était d'étudier les inscriptions et les radiations sur les listes électorales. Dorénavant, ce rôle incombe au Maire et une nouvelle commission dite de contrôle des listes électorale est à mettre en place au 1^{er}/01/2019. Elle est composée d'une personne nommée par le Préfet, d'une personne nommée par le Tribunal de Grande Instance et d'une personne membre du conseil municipal (hormis le Maire et les Adjoints). Le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Jean-Marie DENOMBRET

- L'association « Les amis des Ecoles » demande une mise à disposition de la salle polyvalente, à titre gratuit, le 9/02/2019, afin d'organiser un loto (3ème occupation de la salle pour l'année 2019 par cette association).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à titre exceptionnel, sachant qu'une délibération avait été prise pour la mise à disposition, à titre gratuit, aux associations de la commune, deux fois par an (délibération 2011-49 du 30/05/2011)

- La traditionnelle galette des rois aura lieu le samedi 5 janvier 2019 à 18 h 30 à la salle polyvalente

La séance est levée à 23 heures 45

Fait à Flogny la Chapelle le 07 décembre 2018

Le secrétaire de séance
Jean-Marie DENOMBRET



Le Maire,
Jean-Paul BOUVET.

